

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2025-042**

Date de la convocation : 16/04/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** M<sup>mes</sup> Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN, et MM. Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

**Représentés :** M. Jean DE POUILLY donne pouvoir à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Vincent FLEURY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Valentine DION.

**OBJET : CRÉATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE VOUZIERES**

Vu la délibération n°DC2025/013 du Conseil Communautaire du 06/02/2025 portant modification de la convention du service commun « Service à la population » ;

Vu la délibération n°DC2022-57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau communautaire la création des emplois non permanents,

Considérant que la commune de Vouziers organise un accueil collectif de mineurs du 07/07 au 01/08/2025 ;

**Après en avoir délibéré, le Bureau DÉCIDE, à l'UNANIMITÉ :**

- **DE CRÉER 2 emplois non permanents d'animateurs BAFA et 2 emplois non permanents d'animateurs stagiaires BAFA ;**
- **DE FIXER les conditions et rémunérations comme suit :**
  - **Diplômés BAFA pour les missions d'animateurs : 95.04 € forfait journalier, sur la base de 20 jours (19 + 1 de préparation)**
  - **Stagiaire BAFA : 85.52 € forfait journalier, sur la base de 20 jours (19 + 1 de préparation)**
- **DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.**

La secrétaire de séance,

Valentine DION



Le Président,

Benoit SINGLIT



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**